

Présidence	:	Berberat Cédric
Membres	:	Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Bartlomé Anton, Bernasconi Enrico, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Braun Monnerat Joëlle, Chapatte Stéphane, Charpié Eric, Curty Nicolas, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Gerber Valentine, Germiquet Fabien, Lauper Ursula, Mathez Bastian, Mercerat Jean-Paul, Monnerat Serge, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Villos Franco, Villos Margaux, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Jobin Sandra
Excusés	:	Utermann Marc, Weber Pascal
Lieu et début séance	:	Salle communale de Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

APPEL

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- membres présents : 28 (Mme Patricia Salerno est arrivée en cours de séance)
- membres excusés : 2

Représentation du Conseil communal :

Madame et Messieurs Jufer Jacques-Henri, Maire; Blaesi Stève, Vice-Maire; Graber Nadine, Minder Yann, Mohni Ismaël et Rothenbühler André, membres.

Bureau du Conseil général :

Messieurs Berberat Cédric, Président; Mercerat Jean-Paul, 1er Vice-président; Chapatte Stéphane, 2ème Vice-président et Bartlomé Anton, scrutateur.

Chancellerie communale :

Monsieur Lenweiter Thierry, Secrétaire communal;

Madame Jobin Sandra, Secrétariat Conseil général.

M. Cédric Berberat, Président : ouvre cette deuxième séance du Conseil général de l'année 2019 et la dix-huitième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes, les membres du conseil communal emmenés par son Maire, les membres de l'administration, les représentants de la presse, les élus du Législatif de Valbirse et les citoyennes et citoyens présents à la tribune.

En préambule, il salue particulièrement la nouvelle conseillère communale, Madame Joëlle Braun Monnerat, Parti socialiste et sympathisants, pour sa réélection avec 570 voix lors de l'élection complémentaire du 10 mars 2019. Il lui souhaite bon vent pour l'accomplissement de son mandat. Sa nomination reste pendante étant donné le délai de recours non-échu à ce jour, le conseil communal pourra déclarer la candidate élue conformément à l'article 17 du Règlement communal sur les élections et votations prochainement. Son siège ainsi libéré au conseil général sera repourvu par Madame Naomi Jeanbourquin, première des viennent-ensuite de la liste PS et sympathisants et elle sera accueillie ici lors de la prochaine séance du conseil général du 24 juin. Cette séance a été convoquée selon l'article 20 du règlement du conseil général, par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 8 du 27 février 2019 et par convocation personnelle.

Il mentionne aux élu(e)s que suite à différentes remarques lors de la première législature, le bureau du conseil général a décidé de modifier la disposition de la salle du Législatif et propose ce soir de siéger de cette manière en espérant qu'elle conviendra aux membres. Les membres du bureau acceptent volontiers des suggestions au besoin car cette disposition n'est pas figée dans le marbre.

Il rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en s'adressant et en utilisant les termes suivants au début de leur intervention : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Les textes des interventions sont, dans la mesure du possible à remettre à la secrétaire pour la retranscription des débats dans le procès-verbal. Les membres qui souhaitent déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance doivent s'annoncer au Président jusqu'en début de séance. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire et distincte afin de faciliter le travail des scrutateurs. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. Messieurs Marc Utermann et Pascal Weber se sont excusés. Mme Patricia Salerno nous rejoindra durant la séance. La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le bureau du conseil général lors de sa séance du 19 février 2019 qui fait état de 11 points.

Il demande s'il y a une modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le Président rappelle que conformément à l'article 20, l'ordre du jour ne peut être modifié que par le conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

La discussion n'a pas été demandée.

01.0321 Ordre du jour du Conseil général

1. Appel
2. Adoption des procès-verbaux :
 - 1) du 26 novembre 2018
 - 2) du 28 janvier 2019
- 3) Déclaration de principe des groupes (art. 37)
- 4) Désignation du bureau fiduciaire chargé de la vérification des comptes de la commune de Valbirse pour la législature 2019 – 2022
- 5)
 - 1) Approuver le cahier des charges de la nouvelle commission « Bien vivre à Valbirse »
 - 2) Nommer les 9 membres de la commission « Bien vivre à Valbirse »
- 6) Information sur les priorités du programme de législature 2019 – 2022 (selon l'art. 60, al 2, lettre a du Règlement d'organisation de Valbirse)
- 7) Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
- 8) Rapport de la Commission scolaire

- 9) Informations du Conseil communal
- 10) Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
- 11) Questions orales

La discussion n'a pas été demandée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoptions des procès-verbaux

01.0351 Procès-verbaux

1) Procès-verbal du 26 novembre 2018

M. Cédric Berberat, Président : propose, comme cela a été fait lors de la dernière législature, d'utiliser la même méthodologie, à savoir une acceptation du procès-verbal dans sa globalité si peu de modifications sont demandées ou alors une acceptation page par page si de nombreuses modifications sont souhaitées.

Il demande s'il y a des modifications à apporter sur la rédaction du procès-verbal no 16 du 26 novembre 2018 des pages 309 à 330 (ancienne législature) ?

La discussion n'est pas demandée.

DECISION : le procès-verbal no 16 du 26 novembre 2018 est accepté par 21 voix et 6 abstentions et aucun avis contraire.

2) Procès-verbal du 28 janvier 2019

M. Cédric Berberat, Président : demande s'il y a des modifications à apporter sur la rédaction du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 28 janvier 2019 des pages 1 à 5 ?

La discussion n'est pas demandée.

DECISION : le procès-verbal du 28 janvier 2019 est accepté par 26 voix et 1 abstention.

La discussion n'a pas été demandée.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions - Déclarations de principe des groupes (art. 37)

M. Cédric Berberat, Président : mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration de principe des groupes pour le conseil général de ce soir.

La discussion n'a pas été demandée.

4. Désignation du bureau fiduciaire chargé de la vérification des comptes de la commune de Valbirse pour la législature 2019 - 2022

08.0141 Vérification des comptes

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire, pour ce point de l'ordre du jour et pour lequel il s'agit de nommer un organe de vérification des comptes pour la législature 2019 - 2022. Conformément aux articles 25 et 57 du Règlement d'organisation de la commune, le conseil général élit au système majoritaire l'organe externe des vérifications des comptes, ce dont l'Exécutif doit procéder ce soir.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : propose de renommer la fiduciaire Soresa en qualité d'organe de vérification des comptes pour une nouvelle période de 4 ans, Valbirse mise ainsi sur la continuité. Lors de l'établissement des offres, le travail de révision supplémentaire exigé par l'introduction du nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) a été sous-estimé. Cela explique que les frais effectifs dépassent les frais budgétés (environ fr. 1'000.- par an).

L'entrée en matière n'est pas combattue. La discussion est ouverte.

M. Franco Villoz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, Liste libre : la CGS a dans sa séance du 25 février dernier pris connaissance du rapport du conseil communal relatif à la désignation du bureau fiduciaire chargé de la vérification des comptes de notre commune pour la législature 2019 – 2022.

Elle constate que la procédure d'élection ou de nomination suivie est conforme aux art. 57 lettre b et 62 al. 2 du RO de Valbirse et à la législation sur les marchés publics vu le montant de l'engagement pris par la commune.

La discussion n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : Soresa, bureau fiduciaire sera chargé de la vérification des comptes de la commune de Valbirse pour la législature 2019 - 2022. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5. Commission Bien vivre à Valbirse

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes - Commission Bien vivre à Valbirse

1) Approuver le cahier des charges de la nouvelle commission "Bien vivre à Valbirse"

M. Cédric Berberat, Président : indique qu'il y a lieu d'approuver le cahier des charges de la nouvelle commission "Bien vivre à Valbirse" qui fait suite à l'acceptation d'un postulat déposé par le Parti socialiste. En préambule et conformément à l'article 73 du Règlement d'organisation de la commune, le conseil général et le conseil communal peuvent instituer des commissions non-permanentes chargées de traiter des affaires relevant de leurs compétences pour autant qu'il n'existe pas de prescription supérieure en la matière. Selon l'article 74, toujours du RO de Valbirse, l'arrêté instituant une commission non-permanente autrement dit le cahier des charges en fixe les tâches, les compétences, l'organisation et le nombre de membres. Selon l'article 15 du règlement du conseil général, celui-ci nomme les commissions prévues aux articles précédemment. Suite à l'acceptation du postulat déposé par le Parti socialiste et sympathisants, il y a donc lieu d'approuver le cahier des charges relatif à cette future commission.

Il passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : à la suite du postulat du PS intitulé "et si à Valbirse, la population se remettait à rêver un peu", une commission non-permanente doit être créée. Dans ce sens, un cahier des charges de cette commission a été rédigé et est soumis ce soir pour approbation. Ainsi demandé par le Parti socialiste, il est prévu dans ce document que cette commission soit composée de 9 membres élus par le conseil général. Le conseil communal recommande aux membres de l'Exécutif d'accepter ce cahier des charges.

M. Cédric Berberat, Président : demande si l'entrée en matière de ce point de l'ordre du jour est contestée. Cela n'est pas le cas.

L'entrée en matière est acceptée par 26 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : son groupe propose une modification du point 4 du cahier des charges de la commission "Bien vivre à Valbirse". En effet, le postulat mentionnait une répartition des membres qui a été reprise telle quelle dans le cahier des charges. Cette répartition semblait finalement trop contraignante et pourrait, le cas échéant, empêcher certain(e)s citoyen(ne)s de siéger dans cette commission. Pour cette raison et conformément à l'article 1, alinéa 3 du règlement sur les commissions communales, il propose la répartition suivante :

- 1 habitant de chaque village au moins;
- 1 membre du conseil général au moins (rapporteur);
- 5 ayants-droit de Valbirse;
- le secrétariat et la présidence sont assurés par les membres de cette commission.

M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants : son groupe remercie le conseil communal pour le projet de commission « Bien vivre à Valbirse ».

Ce projet a été lu avec intérêt, mais il mérite d'être discuté, amendé et modifié avant d'être approuvé puis mis en vigueur et il propose les modifications suivantes :

- **Fixer un délai pour formuler des propositions (au minimum une fois par législature qu'un rapport soit présenté au conseil général)**

Le projet actuel ne dit rien à ce sujet ; or il lui paraît primordial que la commission ait aussi un « horizon-temps » qui permettra au conseil général et au conseil communal de tirer des enseignements de ce qui sera fait et de modifier, le cas échéant, les travaux et la procédure appliquée par ladite commission ainsi que la procédure appliquée.

- **Accepter les personnes de nationalité étrangère dans la commission**

Le but de la future commission est clair au sens du chiffre 5 : VALBIRSE doit continuer à être une commune agréable pour l'ensemble de ses habitants ; une partie de ceux-ci ne sont pas ressortissants suisses alors qu'ils vivent depuis longtemps ici. Tout le monde en connaît ! La commission sera un genre de « lieu de réflexion » et prônera des réflexions sans cautèles (hormis les lois, bien évidemment). Partant, il paraît indispensable d'ouvrir le plus possible les conditions de nominations dans ladite commission.

- **Accepter les jeunes dès 16 ans révolus (à la condition d'avoir terminé l'école obligatoire)**

Il renvoie à ce qu'il a dit précédemment, en rajoutant ceci :

- À la sortie de l'école, les jeunes entrent dans la vie professionnelle et/ou estudiantine. On attend d'eux des idées et des engagements dans ces domaines, il lui paraît tout aussi utile qu'ils puissent le faire au niveau communal (un genre de premier pas dans la vie de la cité au sens philosophique du terme). C'est là aussi un moyen d'intéresser les jeunes, alors que d'aucun se lamentent du peu d'intérêt pour la «chose politique» ;

- Et un moyen - modeste certes – d'éviter que des jeunes croient que «l'herbe est meilleure ailleurs», donc de montrer qu'il est bien de rester dans la commune.

On note que la commission n'ayant aucun pouvoir décisionnel, il n'y a pas d'obligation à y nommer que des citoyens ayant le droit de vote.

- **Minimum 7 membres (et pas 9)**

Autant nous plaidons pour une large représentation, autant nous plaidons aussi pour une efficacité accrue et, d'expérience, il propose de limiter au maximum le nombre de membres, soit moins il y a de membres mieux c'est !

- **Un membre de chaque village minimum**

Vu ces propositions, fort logiquement, il préconise de limiter la représentation des « villages ». Ainsi il sera aussi possible de promouvoir, sur le long terme un esprit VALBIRSE et non plus 3 esprits de village.

M. Cédric Berberat, Président : constate que des membres soumettent des propositions. Le règlement doit être voté avec des articles prédéfinis et ces propositions auront des incidences sur plusieurs articles et un ajout dont aucun article ne fait mention, soit un délai pour un rapport. Il demande s'il y a un souhait d'ajout d'un article qui serait intégré dans ce cahier des charges pour cette question de délai ? car il faudra bien voter ce soir.

M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants : répond que pour l'article 3, il est spécifié que les préavis de la commission sont transmis au conseil communal par le président et c'est là qu'il pourrait être ajouté le fait qu'un rapport soit présenté une fois par année. C'est dans le principe de base des dispositions générales et l'organisation de ladite commission. En ce qui concerne la présence ou l'acceptation de personne de nationalité étrangère; de jeunes de 16 ans révolus c'est-à-dire sortis de l'école et d'un membre de chaque village minimum; cela peut ressortir de l'article 4. Dans la répartition, son parti ne souhaite pas que le nombre de membres soit limité en disant que seuls des citoyens éligibles peuvent y accéder, c'est à cet endroit-là que cela devrait être précisé. En ce qui concerne le nombre minimum de membres, le plus simple est aussi un changement du chiffre 4.

M. Cédric Berberat, Président : demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer avant de passer le règlement en revue ? Ce n'est pas le cas. Le vote se fera article par article et en finalité de manière globale.

article 1 - base légale - pas de modification demandée - cet article est accepté à l'unanimité selon la proposition du conseil communal.

article 2 - introduction - pas de modification demandée - cet article est accepté à l'unanimité selon la proposition du conseil communal.

article 3 - proposition du conseil communal selon la visualisation à l'écran ainsi qu'une proposition du PLR et sympathisants qui est donc de rajouter "qu'une proposition soit établie au minimum une fois par année" (ce que confirme Pascal Flotron). La proposition du conseil communal de l'article 3 sans modification n'obtient aucune voix. La contre-proposition du PLR en ajoutant le point ci-dessus est acceptée à l'unanimité. Cet amendement est donc accepté.

article 4 - nombre de membres - le conseil communal proposait une composition de 9 membres avec un représentant de chaque village membre du conseil général, 2 citoyens de chaque village choisis pour l'intérêt qu'ils portent à ce sujet. Le PS propose une composition de 7 membres avec un habitant de chaque village au moins, un membre du conseil général au moins (rapporteur), 5 ayants-droit de Valbirse et que la présidence et le secrétariat soient assurés par les membres de cette commission. Le PLR propose une composition de 7 membres.....

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : mentionne que son parti va retirer sa proposition initiale puisqu'il pourra se rallier à la proposition du PLR.

M. Cédric Berberat, Président : confirme que le retrait de la proposition du PS est le fait que ce parti adhère à la proposition du PLR, et ainsi il ne faudra pas voter sur la proposition du PS mais uniquement sur celle du PLR et celle du règlement proposé par le conseil communal puisqu'elles devront être votées une par une. Le Président pose la question au juriste de la salle qui ne souhaite pas prendre position. Le Président rappelle les propositions ci-dessus. La proposition du conseil communal soumis n'obtient aucune voix.

Afin de faciliter les débats, le Président propose une suspension de séance de 10 minutes afin que les chefs de groupes se retrouvent de manière à faire des propositions claires par rapport à cet amendement des articles 4 et 7.

M. Cédric Berberat, Président : salue l'arrivée de Patricia Salerno qui s'était annoncée en retard pour des raisons professionnelles.

Vu les difficultés rencontrées par rapport à ce cahier des charges, le Président propose, en accord avec les membres du bureau, de reporter l'approbation de ce document à la prochaine séance du conseil général du 24 juin. Ainsi les groupes, respectivement les personnes qui ont des amendements à apporter le fassent avec des textes clairs et précis pour chaque article, afin qu'ils puissent être votés de manière compréhensibles et point après point. Le Président propose que le point 5.1 soit reporté à la prochaine séance du 24 juin 2019.

DECISION : le cahier des charges de la nouvelle commission "Bien vivre à Valbirse" est reporté à la prochaine séance par 23 voix, 4 avis contraires et 1 abstention.

2) Nommer les 9 membres de la commission "Bien vivre à Valbirse"

M. Cédric Berberat, Président : confirme qu'étant donné le report du point 5.1, le point 5.2 pour la nomination des membres de la commission est également reporté à la prochaine séance du 24 juin 2019.

La discussion n'a pas été demandée.

6. Information sur les priorités du programme de législature 2019 - 2022 (selon l'art. 60, al 2, lettre a du Règlement d'organisation de Valbirse)

01.0468 Programme de législature - Priorités du conseil communal

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire, pour ce point de l'ordre du jour et rappelle que le conseil communal a souhaité donner une information préalable à son rapport qui ne nécessitera pas de prise de décision.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : indique que ce programme de législature se réfère à l'article 60 chiffre 2 du règlement d'organisation. Le conseil communal va ainsi rédiger ce programme de législature qui sera présenté au conseil général le 24 juin prochain. Bien que l'établissement de ce programme soit de la compétence seule du conseil communal, sa démarche se veut participative. Ce soir, l'Exécutif ne va pas parler de détail des dossiers mais plutôt savoir si certains dossiers qui ne seraient pas abordés devraient être développés.

Il présente chaque projet de chaque dicastère. En cas de question, les membres pourront prendre la parole pour dire par exemple qu'un dossier pourrait être ajouté et il sera répondu ensuite par les conseillers communaux concernés. Il cite les titres des dossiers qui seront pris en compte et étudiés.

Mairie, finances, police locale et promotion économique :

Révision des règlements : une bonne moitié des règlements communaux doivent encore être adaptés ou méritent un toilettage. Le secrétariat va les planifier tout au long de la législature.

Politique salariale : une réflexion en profondeur est en cours sur le niveau de rémunération du personnel communal. Suite à la fusion, du personnel a été repris de plusieurs communes; il s'agit maintenant d'adapter les salaires et de prévoir une politique salariale cohérente.

Expertise des services communaux : une expertise des postes de travail de l'administration communale et des services techniques est en cours auprès de l'association des secrétaires communaux et cadres bernois. Ce travail est assez conséquent et un résultat devrait être connu d'ici cet automne.

Place des manifestations : après la fusion, Valbirse ne dispose pas vraiment de place de manifestation et le conseil communal souhaite mener une réflexion pour une place qui serait disponible, cas échéant avec un emplacement de Real Estate et dont l'Exécutif va entrer en pourparlers.

Promotion économique : rencontrer les entreprises et artisans locaux pour connaître leurs intentions et leurs besoins. La manière reste encore à déterminer.

Le Maire, en conclusion de l'explication de ce dicastère précise, que dans celui des finances, il est possible de se fixer des objectifs mais les finances vont être adaptées en fonction des décisions qui seront prises dans tous les dicastères, notamment par rapport aux bâtiments et aux écoles.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Salzmann, liste libre : remarque que sous ce dicastère et au niveau promotion économique, le conseil communal va s'adresser aux entreprises et artisans locaux et il s'interroge

pour savoir si la commune vise aussi des artisans qui ne sont pas de Valbirse et qui pourraient venir s'implanter à Valbirse ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : répond que oui et il sera tenu compte de cette remarque. Cela concerne les artisans et commerçants bien entendu. Une implantation d'entreprise est également un travail de la promotion économique.

Infrastructures, bâtiments, sapeurs-pompiers et protection civile :

Piscine : cela fait un moment que la pérennité de ce bâtiment est une priorité du conseil communal. Des contacts sont pris avec les différentes communes qui contribuent actuellement à son exploitation. Un problème de déficit structurel qui n'est pas couvert et qui ne peut pas s'auto-financer et le but n'est pas de passer un message que Valbirse a besoin des autres communes, c'est de faire reconnaître ce bâtiment d'importance régionale.

Bâtiments scolaires : ce point va toucher deux dicastères et une rénovation profonde comme l'école de Malleray et ceux-ci seront transformés et rénovés en fonction des décisions qui seront prises au niveau des écoles et qui touchent un autre dicastère par rapport à l'avenir des écoles sur Valbirse.

Secrétariat communal : les locaux sont assez exigus et il faut étudier la possibilité de les agrandir. L'administration des finances a pu récupérer le local de la bourgeoisie qui a récupéré d'autres locaux. A chaque opportunité, la commune va s'y intéresser.

Bâtiments communaux : la commission de gestion en a aussi parlé par le passé, c'est de savoir si certains bâtiments et quels sont ceux qu'on pourrait éventuellement vendre afin de mettre l'accent sur l'entretien de ceux qui sont indispensables au fonctionnement de la commune.

Pompiers : une rénovation de leurs locaux est en cours d'entente avec les Travaux publics. Cela sera réalisé cette année.

Services techniques :

Entretien des routes : certaines rues sont dans un état déplorable. L'idée est d'avoir une planification à moyen et long terme pour savoir quelles sont les routes qui devraient être refaites indépendamment de savoir s'il y a des conduites à refaire. Il y a aussi lieu de réfléchir à la création d'un fonds similaire à celui des bâtiments (financement spécial).

Cours d'eau : un certain nombre d'hectomètres de berges de rivières et ruisseaux ont été réaménagés par l'A16, le remaniement parcellaire ou des PAE (plans d'aménagements des eaux) comme la Birse, Nomlieutant...il y a maintenant un besoin en entretien de ces berges qui est assez conséquent et de planifier des travaux. Du matériel adéquat comme l'achat d'une déchiquetteuse par exemple qui puisse le faire directement sur place sera analysée.

Eclairage public : un tiers des candélabres sont actuellement en LED, il faut continuer cette transformation ne serait-ce que pour des réductions de la consommation, comme par exemple avec possibilité d'allumer qu'une partie des candélabres (par exemple 1 sur 2). Le conseil communal pense plutôt partir sur la possibilité de transformation LED (avec réduction nocturne) et de laisser l'éclairage complet.

Déchets : il y a 2 ans les containers semi-enterrés ont été installés et le système fonctionne bien en général. A certains endroits, ces containers sont trop utilisés et des sacs sont déposés à côté pour manque de place et là il y aura la nécessité d'augmenter ces capacités. Actuellement 4 déchetteries sont aménagées dans la commune et une réflexion sera menée sur l'éventualité

d'instaurer une seule déchetterie où la population peut amener ses déchets à un seul endroit. Des incivilités sont aussi constatées dans nos points de ramassages ouverts et des réclamations des voisins parviennent régulièrement à la commune.

Charrière de Moron : cette route n'est pas goudronnée et il faut constamment la remettre en état après de gros orages. Un groupe de travail qui gravite autour de la route de Moron, la Fondation de la Tour, le Club alpin, la Bourgeoisie de Malleray et Jura bernois tourisme, mène une réflexion pour la réfection de la route ainsi que d'autres éventualités en essayant de ne pas prévoir un goudronnage. Au niveau formel, faut-il conserver cette route qui traverse différentes parcelles avec différents propriétaires également. Une éventualité serait de créer un syndicat de propriétaires et ainsi de les faire participer.

Personnel : un cantonnier arrive prochainement en retraite et un autre d'ici 3 ans. Il faut aussi mener une réflexion par rapport à la dotation du personnel au niveau de la voirie en y incluant un service de piquet du fait de la taille de notre commune.

Sites pollués : un certain nombre de sites pollués sont recensés au cadastre cantonal, comme par exemple les anciennes décharges d'ordures ménagères ainsi que les buttes de tir des anciens stands qui devront être assainies. Si d'aventure Valbirse devait assainir tous ces sites, cela engendrerait des frais astronomiques.

Zone 30 km/h : à Bévillard, la zone 30 km/h côté nord et sud sont effectives. Sur Malleray, la partie nord n'a pas encore été approuvée par le canton et le conseil communal souhaite étendre cette limitation pour Malleray sud et rendre attentive la population à Pontenet où la vitesse est limitée à 40 km/h sur la route principale dans la localité.

Sécurité routière : il y a lieu de regarder où il peut y avoir des problèmes ou des accidents et il est clair que le problème est particulier aux abords des écoles primaires avec trop de voitures qui stationnent ou qui viennent déposer des enfants et qui créent une zone de danger pour les enfants eux-mêmes.

Lieux de détente : l'entretien des places de jeux, de pique-nique sont régulièrement entretenues et un plan d'entretien sera mis sur pied pour pouvoir les surveiller notamment en matière de sécurité.

Aménagement du territoire, urbanisme, transports et énergie :

Plan d'aménagement local : il sera la priorité de la législature en aménagement du territoire et il y a des exigences supplémentaires à remplir avec la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Une fois le dossier en retour de l'examen préalable, il sera soumis au Législatif.

Zones d'habitation : il reste encore des zones non construites principalement au quartier des Côtes à Bévillard; la réalisation du deuxième plan de quartier d'Espace Birse. Dans le village, il reste différents espaces à bâtir encore innocupés et qui se nomment les dents creuses.

Aménagement des cours d'eau : comme gros chantier il y a eu les aménagements de la Birse, il faut encore prévoir le ruisseau des Rôsis à Pontenet et le ruisseau de Champoz. Ce dernier dossier sera étudié en collaboration avec le Canton.

Carrières et décharges : le plan de quartier Pierre de la Paix sera traité par le conseil général en 2020.

Urbanisme : mise en application du nouveau règlement de construction avec le nouveau PAL et qui sera identique sur les 3 communes.

Transports : en collaboration avec d'autres communes-centres du Jura bernois, le but est d'élaborer et de proposer aux CFF un réaménagement coordonné des gares du Jura bernois en prévoyant un arrêt à Pré Vercelin côté ouest de la commune et cela est en attente actuellement. Il mentionne qu'il aimerait également mettre sur pied un service mobility qui consiste à avoir des voitures électriques de location en fonction d'une utilisation souhaitée à l'heure ou la journée, notamment pour les personnes qui ne possèdent pas de voiture.

Energie : c'est d'avoir un plan directeur de l'énergie pour une vue d'ensemble de ce que l'on peut avoir comme actions et d'installer des bornes de recharges électriques.

Ecoles, cultures et sport

Avenir des bâtiments scolaires : gros dossier en perspective avec la réorganisation des écoles. Un rapport est déposé et à l'étude au conseil communal qui va en prendre connaissance.

Implantation d'une bibliothèque de quartier : cette proposition a été soulevée.

Sports : revoir le système de subventionnement accordé aux sociétés locales.

Affaires sociales

Médocentre : souhait d'implanter un médocentre aux abords d'Espace Birse en collaboration avec la Direction de l'Hôpital du Jura bernois.

Commission de la jeunesse : non pas de créer un parlement de la jeunesse car cela a de la peine à fonctionner mais plutôt de créer une commission de la jeunesse, comme le disait auparavant M. Flotron en donnant la possibilité aux jeunes de s'exprimer par cette commission bien vivre.

Commission du 3ème âge : il existe au sein du Jura bernois une telle commission et cela prévaudrait de s'appuyer sur des travaux déjà développés en instaurant sur Valbirse une commission du 3ème âge.

Alimentation en eau, assainissement

Installations en eau et assainissement : Valbirse possède 5 réservoirs et 1 station de pompage et il faut bien planifier les travaux pour l'entretien de toutes ces infrastructures. Un plan d'aménagement des eaux est établi et des subventions sont accordées à hauteur de 25 % sur les travaux.

Réseau : 40 km de conduites communales qui alimentent la commune en eau potable et qui ont une durée théorique de vie financière de 80 ans. Il faut donc un programme cohérent pour remplacer les conduites et éviter au mieux les fuites d'eau.

Consommation : la commune souhaite mettre en place une politique favorisant la récolte de l'eau pluviale pour les besoins ménagers. Pour cela il faut réviser la tarification des eaux potables et usées pour la rendre plus attractive.

Chantiers : différents chantiers de remplacement de conduites sont prévus à court terme comme à la Lignière ou à la route de Champoz ou s'il y a d'autres intervenants (services industriels par exemple).

Assainissement : évacuation des eaux PGEE dans lequel il faut prévoir un certain nombre de mesures et qui est très formel avec des exigences cantonales.

La discussion n'a pas été demandée.

7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes - Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole au Président de la Commission de gestion et de surveillance, M. Franco Villoz.

M. Franco Villoz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, Liste libre : la CGS a tenu séance en date du 25 février dernier.

Elle a profité de cette première rencontre pour régler les questions d'organisation interne. Vincent Affolter fonctionnera comme secrétaire, Laurent Blanchard prendra la charge de vice-Président et ses 6 collègues l'ont choisi comme Président de la CGS.

Ces formalités accomplies, il a été débattu des thèmes d'audit envisageables. Une liste a été établie ; et il a été décidé de prioriser un audit sur les immeubles, propriété de la commune mixte de Valbirse.

Vu l'importance du « parc immobilier » de la commune (environ 300 feuillets au Registre foncier), il n'est pas interdit de penser que la CGS va travailler par étapes suivant la nature des immeubles à savoir bâtiments publics, immeubles à usage privé, parcelles à bâtir, chemins publics, etc etc..La CGS ne va pas empiéter sur les travaux fixés par le conseil communal dans son programme de législature mais il n'est pas interdit de penser que les audits de la CGS pourraient être utiles à l'Exécutif.

La commission ne manquera pas d'informer les élus des travaux lors des futures séances du conseil général.

La discussion n'a pas été demandée.

8. Rapport de la Commission scolaire

05.0301 Commission d'école - Rapport de la Commission scolaire

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à la Vice-présidente de la Commission scolaire, Mme Valentine Gerber.

Mme Valentine Gerber, Vice-présidente de la Commission scolaire, PBD-UDC : rien de particulier à communiquer ce soir que les élus ne sachent déjà. Elle informe que la nouvelle commission scolaire s'est constituée. Marc Utermann poursuivra comme Président, elle-même en qualité de Vice-présidente. Le rapport de la commission non-permanente ayant planché sur l'avenir des écoles primaires a été remis à chaque membre de la commission pour étude et sera à l'ordre du jour de la commission d'avril. Un préavis de cette dernière sera ensuite donné à l'attention du conseil communal. Elle mentionne enfin que deux nouvelles enseignantes seront engagées en août 2019, conformément aux publications sur la plateforme spécifique. Un poste est à repourvoir

suite au départ en retraite d'une enseignante et le second permettra de remplacer une enseignante ayant sollicité un congé non-payé de longue durée. La procédure d'engagement est en cours pour ces deux postes.

Le Président propose une pause de 5 minutes.

La discussion n'a pas été demandée.

9. Informations du Conseil communal

01.0331 Propositions - Informations du Conseil communal

M. Cédric Berberat, Président : rappelle que ce point de l'ordre du jour consiste à recevoir des informations sur les dossiers en cours du conseil communal et c'est ce dernier qui choisit les thématiques qui sont abordées et qu'en principe il n'y a pas de discussion sur les informations transmises.

M. Yann Minder, Conseiller communal : *fêtes du sport et de la musique* :

Brièvement, il mentionne que le 22 juin 2019 aura lieu la fête de la musique et la fête du sport se déroulera le 10 août 2019. L'organisation est en cours et pour la fête du sport, les différents présidents de sociétés sportives de Valbirse se sont déjà réunis plusieurs fois afin de mettre cette fête du sport en place.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : *projets d'aménagement du territoire* :
Plan d'aménagement local

La vision du PAL avait déjà été présentée lors du conseil général du 19 septembre 2016 qui a passé en procédure d'information et participation publique du 27 avril au 29 mai 2017 avec un envoi pour examen préalable au canton le 5 juillet 2017. L'OACOT a ensuite répondu le 31 mai 2018 non pas en qualité d'examen préalable mais pour dresser une liste des thèmes à retravailler. Deux séances de coordination avec cet office ont eu lieu les 25 juin et 4 septembre 2018. Ensuite un second envoi a eu lieu pour examen en date du 29 octobre 2018 pour ce nouveau plan d'aménagement local avec les thèmes retravaillés pour examen préalable le 29 octobre 2018. En règle générale, un tel examen doit revenir à la commune avant un délai de 3 mois faute de quoi le Canton doit se justifier s'il nécessite plus de temps pour traiter un tel dossier. Un léger retard a été annoncé mais ce rapport des services de l'aménagement du territoire devrait intervenir en avril 2019.

Par rapport à cela, il faut compter une mise au net en fonction de l'examen préalable durant le mois de mai 2019 et un dépôt public probable en juin 2019. Ensuite, il faut prévoir des séances de conciliation en juillet et août 2019 et le conseil communal devra adopter ce plan d'aménagement local avant de le soumettre pour une adoption définitive au conseil général en septembre ou novembre 2019. En conclusion, l'approbation définitive de l'OACOT devrait intervenir durant le 1^{er} semestre 2020 et enfin Valbirse pourra fonctionner avec un plan d'aménagement local conforme à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

Plan d'affectation Pierre de la Paix

Suite à la procédure d'information et participation participative (IPP) de décembre et à la séance d'info du 4 décembre 2018, le Conseil a décidé d'évaluer, une seconde fois, d'autres variantes d'accès. Les offices cantonaux concernés ont donné un préavis négatif sur ces variantes par rapport à la route de Moron qui constituent selon eux la « moins mauvaise des solutions ».

Par rapport à l'IPP, le Conseil n'a pas apporté de changements significatifs au plan d'affectation qui doit être transmis à l'OACOT pour contrôle de son bien-fondé et de sa légalité. Mais en parallèle à cet envoi, le Conseil a décidé de créer un groupe de travail (future commission carrière - riverains, exploitant, bourgeoisie et membres de la commune) pour plancher sur les améliorations à apporter à la route de Moron et les nuisances relevées lors de la consultation (mais conformes aux exigences légales) :

- Trafic : revoir les circulations pour identifier les possibilités d'une diffusion différente visant à décharger la route de Moron ;
- Sécurité : définition d'un schéma piétonnier scolaire qui évite ou atténue les endroits dangereux de la route de Moron et nouveaux aménagements de la zone 30 ;
- Bruit : suppression du secteur pavé et des aménagements potentiellement générateurs de bruits supplémentaires.

Ces travaux permettront de compléter le projet de convention tripartite qui sera une annexe au plan de quartier définitif à soumettre au conseil général. Cela permettra de régler le fonctionnement de cette commission, qui devra veiller au suivi de l'évolution de l'exploitation de la carrière, de déterminer les responsabilités de chacun ainsi que les coûts d'aménagement et de fonctionnement puis les recettes provenant de l'exploitation.

Suite du planning par rapport au dossier :

- Examen préalable des services cantonaux (18.03 à août 2019) ;
- Compléments/adaptations du dossier août-septembre 2019 ;
- Dépôt public avec publications (octobre 2019) ;
- Pourparlers de conciliation (novembre 2019) ;
- Compléments au projet (novembre 2019) ;
- Arrêté du conseil communal (décembre 2019) ;
- Adoption par le conseil général lors de sa première séance 2020 (délai référendaire) ;
- Approbation définitive par l'OACOT - second trimestre 2020.

Ruisseau de Champoz

Les documents pour le dépôt public sont prêts, mais un litige entre le canton / commune et le mandataire concernant le remboursement des travaux supplémentaires bloque le dossier depuis l'an dernier. Une séance de négociation/conciliation aura lieu le 15 mars et il espère que le dépôt public soit organisé vers avril-mai 2019. Les travaux prévus cette année pour la partie amont de la route de Champoz seront réalisés en coordination avec le projet du ruisseau.

Les travaux, beaucoup plus modestes, pour le ruisseau des Rôsis à Pontenet démarreront cette année.

Zones d'habitation

- Les Côtes Est à Bévillard : le permis pour les travaux de viabilisation sera déposé prochainement et ce chantier démarrera cette année.
- Espace Birse : les promoteurs lanceront les travaux d'élaboration du second plan de quartier lorsque tous les appartements du premier plan de quartier auront trouvé preneur. Ce plan de quartier devra être finalement approuvé par le conseil général probablement en 2020 ou 2021. La commune est intéressée à l'acquisition de la parcelle en face, également propriété de Real Estate, pour une zone d'utilité publique le long de la route cantonale.
- La Lignière à Malleray : 6 immeubles avec 63 logements sont déjà construits et il reste à construire 4 immeubles pour env. 33 logements. La construction du prochain immeuble devrait intervenir en 2020.

Autres Zones avec terrain en propriété communale

La commune possède plusieurs secteurs en zone de construction sur Bévillard - Edouard Tièche, Champ Benais, Rièrre la Tour. Pour l'instant, la commune n'entend pas entreprendre de mesures pour leur construction pour deux raisons principales :

- ne pas concurrencer les gros chantiers prévus ;
- la commune a plutôt perdu des habitants et la commune va suivre l'évolution du marché pour voir quels besoins satisfaire à moyen terme et quels sont les types de logement qu'il y a lieu d'offrir sur le marché.

Autres ZPO en propriété privée

Pour les autres ZPO, la commune attendra d'une part la mise en vigueur du nouveau PAL et, d'autre part, les sollicitations des propriétaires désireux de réaliser des constructions.

Mme Nadine Graber, Conseillère communale : *projet bâtiment des travaux publics et pompiers* :

A la suite du conseil général du 11 juin 2018, le conseil communal a mandaté le bureau d'architectes Olivier Heimann pour étudier et chiffrer une variante en bois pour l'extension du bâtiment. Cela émanait d'une demande faite par M. Berberat. Le conseil souhaitait la comparer au projet de base prévu en construction métallique avec panneaux sandwich.

Vu le faible écart de prix entre les deux propositions, le conseil communal a décidé de choisir la variante en bois. Celle-ci se mariera harmonieusement avec les parties qui resteront en béton apparent.

La demande de permis a été envoyée ce matin à la Préfecture pour la publication. Nous procéderons durant cette période au lancement de l'appel d'offres, puis à la planification des travaux d'entente avec le corps des sapeurs-pompiers et le service de la voirie.

Rénovation de la salle communale

Pour ce projet, l'appel d'offres a été lancé. Le début des travaux est prévu le lendemain du prochain conseil général, soit le 25 juin, pour se terminer à fin septembre 2019. A noter que le conseil communal a décidé de se donner le temps de la réflexion pour la réfection du couvert. En effet, initialement il était prévu de le remplacer à l'identique, mais une décision sera prise ultérieurement, quitte à devoir déposer une demande de permis si l'aspect de cette annexe devait être modifié.

M. Stève Blaesi, Conseiller communal : *Etat des lieux sur les travaux des eaux* :

Plusieurs chantiers sont en cours ou programmés sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Lignière - Lion d'Or

le chantier vient de redémarrer avec la finition du trottoir de la rue du Pont afin que tout soit mis en conformité.

Rénovation de la Route de Champoz

Les Ponts et chaussées projettent de rénover cette route entre le giratoire de Bévillard et la piscine sur 3 ans. Pour ce projet, la commune souhaite saisir cette opportunité pour changer ses infrastructures. Le projet final sera soumis au prochain conseil général du 24 juin prochain.

Réfection de la Grand-Rue à Malleray

Les Ponts et chaussées vont aussi procéder à la réfection de la Grand-Rue à Malleray jusqu'au Pont de la Gérine. La commune va profiter de refaire les conduites d'eau potable qui posent

quelques soucis et font perdre de l'argent à la commune par rapport aux nombres de fuites qui se produisent sous la bordure en granit.

Conduite d'eau Landi

Une autre conduite qui pose pas mal de problème se situe sous la Landi et fait perdre beaucoup d'eau à la commune. Il faudra refaire une analyse et déplacer la conduite, en accord avec le propriétaire pour réaménager ce quartier avec une conduite d'eau communale. Ces travaux débiteront prochainement étant de la compétence du conseil communal.

Visite du chimiste cantonal

Après la visite du chimiste cantonal, le service des eaux a entamé un grand travail de réflexion et de formation afin d'être conforme aux exigences légales que ce soit celles du chimiste cantonal ou des normes professionnelles contraignantes. Il faut rédiger une analyse des risques pointant les faiblesses du réseau, organiser un service de piquet digne de ce nom ou procéder à des analyses d'eau plus fréquentes pour un auto-contrôle de qualité. Un nouvel employé rejoindra bientôt la commune, en remplacement d'un futur retraité et il pourra collaborer aussi avec le fontainier dans ces recherches de fuites.

Au niveau des nouveautés, le fontainier et le responsable des services techniques ont suivi la formation de fontainier et dorénavant la commune va se doter d'un service d'auto-contrôle qui permet d'effectuer des analyses d'eau lors de grandes pluies par exemple et d'autres auront lieu plus souvent dans l'année. Ainsi la sécurité sanitaire pourra être mise en place à Valbirse.

La discussion n'a pas été demandée.

10. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30 et 32)

01.0331 Propositions - Informations du Président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

M. Cédric Berberat, Président : rappelle les articles du règlement du conseil général et mentionne qu'une intervention a été déposée par M. Nicolas Curty du groupe PLR et sympathisants. Ce dernier demande l'urgence pour cette interpellation conformément à l'article 31 alinéa 3 du Règlement du conseil général. Le titre de l'intervention est "nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix". L'interpellateur va argumenter l'urgence de cette interpellation sans parler de son fondement.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : explique que la nécessité de l'urgence sera décidée par le conseil général. Il va essayer de convaincre les élus. En premier lieu et pour calmer les ardeurs de certains qui se réjouiraient peut-être d'éventuels conflits; il confirme qu'il estime André Rothenbühler compétent dans le travail qu'il effectue, il n'y a aucune attaque sur sa personne ni contre le conseil communal. Il désire que cela soit clair. Comme il y a des questions qui se posent au sein de la population, les élus s'en posent également, raison pour laquelle il est important de décharger une fois la charge émotionnelle qui repose sur ce dossier de la carrière. Il va lire une citation pour commencer : "il faut être conséquent, on ne peut pas vouloir développer la commune et attirer de nouveaux habitants en implantant de nouvelles constructions sans en assumer les conséquences. Tôt ou tard, nous aurons besoin d'une telle carrière, celle de la Pierre de la Paix se justifie d'autant plus que les différentes instances cantonales concernées ont déjà donné un préavis favorable. Non ce projet ne vient pas de nulle part, un énorme travail a été réalisé en amont et tout me semble très bien ficelé." Nicolas Curty mentionne que cette

citation n'est pas de lui, c'étant dans le Journal La Semaine du 23 janvier 2019 et elle est de Monsieur Jufer.

Ce qu'il aimerait dire c'est que quand on est citoyen et qu'on n'a jamais entendu parler de cette carrière; un conseil général qui n'a jamais débattu de ce dossier ou posé une seule question et qu'on peut lire que le Maire trouve que c'est un projet très bien ficelé, cela paraît un peu difficile à appréhender pour des citoyens qui ne sont même pas ici.

Ce soir, il ne met pas en doute ni la commune bourgeoise (de Malleray) qui a tout à fait le droit de lancer ce projet, ni l'exploitant qui a certainement de bonnes raisons de vouloir développer son entreprise et pas non plus le conseil communal qui doit respecter le cadre légal. Il est convaincu que ce dernier est respecté mais il estime qu'il manque de la communication dans ce dossier. Il ne comprend pas ! Il cite un exemple : le 4 décembre 2018, une séance publique a lieu, la population y participe (même si lui n'a pas pu pour des raisons professionnelles), c'était plus de confusion que d'information car à la suite de cette séance, tout a été entendu. Il n'y a jamais eu de présentation publique au conseil général où des questions auraient pu être posées alors que ces questions ont paru dans la presse. Cela fait des mois que ce dossier est lancé mais aucune opportunité n'a jamais été donnée.

Cet état de fait a généré un questionnement de citoyens et des théories variées. Il cite quelques éléments entendus au sujet de cette carrière : nuisances dues au trafic; ou d'autres encore plus invraisemblables. Il a entendu que l'entreprise Faigaux allait faire faillite si la carrière se fermait. Nicolas Curty évolue dans le milieu industriel et il n'a pas envie que des entreprises ferment, cela lui fait peur. Il a aussi été dit, cela n'est pas pour les maisons, c'est pour entretenir les chemins blancs qui sont propriétés de la commune bourgeoise, cela le fait par conséquent réfléchir. Dans la presse, il est dit chacun veut sa maison mais personne ne veut en assumer les conséquences. Cela n'est pas un argument sérieux de la part d'un conseiller communal et il le dit en face.

M. Cédric Berberat, Président : interrompt Nicolas Curty en lui demandant d'aller à l'essentiel sur le fait de l'urgence de cette interpellation et si cela est accepté, il pourra ensuite développer son intervention.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : l'urgence vient de tout ce qui a été cité ci-dessus et qui a été généré par une situation qui n'est pas compréhensible de la part de beaucoup de citoyens parce qu'il y a certainement des riverains qui habitent dans ce quartier mais lui personnellement n'est pas touché par cette situation. Il veut amener l'urgence c'est parce qu'il est important de comprendre les choses dans les moindres détails. André Rothenbühler a très bien expliqué la procédure légale et il l'en remercie pour ces explications claires mais il est donné l'impression que Valbirse est déjà partie dans un processus où à une date donnée il faudra dire oui ou non. Selon lui, il faut déjà comprendre ce projet car Nicolas Curty se dit ignorant, comme l'a relevé dans le journal André Rothenbühler et il apprécierait qu'on lui explique ce qu'il en est. Cette interpellation urgente permet de questionner d'une part et si, la majorité des conseillers généraux le voudront bien, d'initier cette discussion dans ce cénacle où il sera possible de poser des questions par ceux qui le souhaiteront. En conclusion, il demande l'acceptation de l'urgence de son interpellation.

La discussion n'a pas été demandée.

DECISION : l'urgence de cette interpellation obtient 14 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions. La majorité absolue n'étant pas obtenue, l'urgence est donc refusée et cette interpellation sera développée lors d'une prochaine séance.

11. Questions orales

01.0331 Propositions - Questions orales

M. Cédric Berberat, Président : conformément l'article 34 du règlement, 30 minutes sont consacrées aux questions orales, chaque membre dispose en principe de 2 minutes par question et le conseil communal répond immédiatement à la question posée par la personne en charge du dicastère et en conclusion, l'auteur(e) de la question doit déclarer s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non-satisfait à la fin de cette réponse. Il n'y a pas d'ouverture de discussion après une question orale. Cinq questions orales sont annoncées ce soir.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : lors de la séance du conseil général du 26 novembre dernier, le conseil communal faisait part des actions correctives qu'il envisageait afin que les élections communales se déroulent de manière satisfaisante à l'avenir. Notamment et, il cite : "lors de chaque élection communale, un aide-mémoire sera remis aux votants avec le matériel de vote" et "les personnes convoquées recevront un document en leur expliquant les consignes et une séance d'explication sera également organisée avant le début des opérations de dépouillement".

Certes, l'élection du 10 mars était une élection complémentaire mais ses questions sont les suivantes :

- pourquoi cet aide-mémoire n'a pas été inclus dans le matériel de vote pour l'élection du 10 mars 2019 ?
- est-ce que la séance explicative a été mise sur pied et est-ce que le document explicatif a été distribué aux membres du bureau de vote ?
- et est-ce que pour finir toutes les actions correctives seront à l'avenir appliquées ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : effectivement comme le dit Serge Monnerat, des mesures avaient été décidées au niveau du conseil communal. Il rappelle cependant qu'il n'avait pas participé à cette séance. Il est clair que ces directives n'ont pas été appliquées pour cette élection, cela peut-être reproché, mais comme cela était une élection complémentaire avec deux seuls candidats, il n'y avait pas de problème avec le système majoritaire et proportionnel et que c'est probablement pour cela que ça n'a pas été fait. S'il y a quelqu'un à blâmer, le Maire accepte et assume la responsabilité cette lacune. Des améliorations ont été mise en place, notamment un isoloir qui n'a pas du tout été utilisé. Le bureau de dépouillement et le bureau de vote ont été séparés. Il s'excuse du fait que les directives n'ont pas été réalisées mais que cela sera fait pour la prochaine fois.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : est satisfait.

M. Cédric Berberat, Président : mentionne que Margaux et Franco Viloz vont poser une question au sujet de l'école de Pontenet. Cédric Berberat propose donc d'écouter les deux questions et ensuite, le conseil communal y répondra.

Mme Margaux Viloz, liste libre : indique qu'il a été donné connaissance par un courrier d'une possible fermeture de l'école de Pontenet. En temps que déléguée venant de ce village, la nouvelle l'a tout de suite interpellée. Margaux Viloz a passé toutes ses années d'école primaire dans cette école. Ces 6 ans de cours dans les 2 classes qui la compose, elle en convient, pas toujours pleine mais assez pour perdurer jusqu'à maintenant. A l'heure actuelle, le nombre d'enfants dans cette école est supérieur à celui de son époque et est assuré pour quelques années encore. Elle trouve donc incompréhensible que l'on puisse même penser à la fermer. Elle rappelle que l'antenne du bureau communal a été fermée car son ouverture n'avait plus lieu

d'être vu la fréquentation. Mais l'école de Pontenet, elle, a une réelle nécessité. N'êtes-vous pas de son avis ?

M. Franco Villosz, liste libre : Margaux a parlé de l'école de Pontenet avec son cœur, c'est l'école de son enfance. Son intervention est un peu plus politisée. La lettre de la direction de l'école primaire du 17 décembre 2018 a provoqué interrogations, crainte et même de la colère auprès des parents d'enfants de Pontenet. La phrase de cette lettre et il cite : "si l'organisation du site de Pontenet est et a pu rester identique, c'est malheureusement au détriment d'autres classes de la commune qui ont des grands effectifs". Cette phrase fait peur du côté de Pontenet. On serait presque des profiteurs. Il rappelle que lors de la fusion, les gens ne se sont pas battus à tout prix pour leur administration, par contre, le sort de l'école n'était pas négociable ! Certaines fusions capotent pour des raisons liées au prix de l'eau ou pour une perte de bourgeoisie ou encore pour des impôts qui prendraient l'ascenseur. Rappelez-vous le temps du vote sur la fusion ! A Pontenet, une crainte, une exigence non-négociable comme déjà dit, conserver son école en activité. Les autorités qui ont porté la fusion à l'époque l'avaient compris. La classe à degrés multiples devait être conservée à Pontenet et cela était écrit noir sur blanc dans la brochure d'information. Sa question : sachant que la fréquentation à l'école de Pontenet est en hausse, les autorités scolaires vont-elles tourner le dos à une promesse faite lors de la fusion ? Sont-elles conscientes de la portée d'une telle décision ? Une promesse ne vaut-elle qu'une seule législature ? Un tel signe serait dévastateur pour d'éventuelles futures fusions.

M. Yann Minder, conseiller communal : répond que le Maire a dit auparavant que le dossier des écoles était titanesque, il estime que le mot est bien choisi. Il faut savoir qu'une commission non-permanente a été créée il y a un peu plus d'un an avec comme but principal de se pencher sur l'avenir des écoles. Un rapport non-contraignant a été rédigé et a été déposé sur la table du conseil communal. Une séance aura lieu prochainement avec le Président de la commission scolaire ainsi que la Directrice des écoles primaires afin de discuter de ce rapport, proposer des améliorations ou des corrections. Ce rapport retournera à la commission non-permanente afin de trouver des solutions et discuter avec les différents acteurs de ce dossier (parents de Pontenet, Malleray, Bévillard, les enseignants ainsi que toutes les personnes qui gravitent autour de ce dossier). Pour différentes raisons, Yann Minder précise que le dossier n'en n'est pas encore là car malheureusement il y a eu des raccourcis qui ont été pris et des fuites ont été constatées dans ce dossier. Un sondage a été fait et envoyé à Pontenet ainsi qu'à tous les parents d'élèves et où la question est posée qu'une réflexion est menée en profondeur pour réorganiser les structures scolaires (site 1 à 8 et parascolaire - crèche - EJC). L'idée étant de réunir les enfants d'un même cycle sur un même lieu scolaire et par exemple un site dédié aux enfants de 1 à 4 et autres sites dédiés aux enfants de 5 à 8, etc.

Aucune décision n'est donc prise, cela est juste un rapport non-contraignant.

Pour répondre à Margaux Villosz, cela était plus une réflexion qu'une question ? Il rappelle que dans ce rapport qui n'a pas encore été validé, plusieurs propositions ont été faites dont celle d'une école par cycle où il y aurait une séparation entre les petits et les grands, mais il n'a pas été décidé que Pontenet serait fermé ou ouvert et il tient à le souligner. Il souhaite aussi rajouter qu'il faut savoir que l'école de Malleray n'existe plus, ni celle de Bévillard, ni celle de Pontenet, et qu'on parle bien actuellement d'école de Valbirse. Il faut bien comprendre que cette dernière reçoit des heures mises à disposition par le canton et qu'il faut composer avec cela. Quand Franco Villosz dit dans sa lettre que : "dans l'organisation le site de Pontenet a pu rester identique, c'est malheureusement au détriment d'autres classes de la commune qui ont des grands effectifs", Yann Minder peut comprendre que cela fasse peur, mais finalement cela est un peu ainsi tout de même. Les heures utilisées pour la classe à degrés multiples à Pontenet et pour le dédoublement de certaines leçons ne permettent pas d'utiliser des heures pour des grandes classes de 26, 27 ou 28 élèves sur les autres sites. En conclusion, ce rapport doit être discuté, la procédure est longue, il existe mille possibilités et mille solutions dans ce dossier. Il

faut donc faire confiance aux personnes qui travaillent dans ce domaine, direction, commission d'école ainsi qu'à la commission non-permanente qui a été recréée et complétée récemment.

Mme Margaux Villoz, liste libre, est satisfaite.

M. Franco Villoz, liste libre : est satisfait sur la réponse de l'école mais manifestement pas sur l'engagement politique.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : durant la première législature, il a été constaté la relative timidité des conseillers généraux dans l'usage des outils à disposition (motion, postulat, interpellation, etc.). Ceci est vrai et la responsabilité incombe complètement aux conseillers généraux.

A titre personnel, il aimerait relever un autre point qui lui paraît important en posant une question : à combien de reprises, durant les 4 années de la première législature, a-t'il été possible de débattre sur des sujets importants durant les séances du conseil général ? Selon lui, à peu près jamais. Les élus ont beaucoup vu et entendu les chefs de groupes Blanchard, Monnerat, Graber, Jufer et Curty. Par contre, il a été extrêmement rare d'entendre d'autres personnes. Il pense que c'est dommage. Il ne croit pas que les positions arrêtées dans son groupe politique sont forcément toujours les meilleures. Il y a des bonnes idées partout. Encore faut-il laisser aux représentants des citoyens la possibilité de les exprimer.

Son constat est le suivant : le conseil général, dans son fonctionnement actuel, n'est pas un lieu de débat. C'est un organe qui formalise des décisions dont les tenants et aboutissants ont été préalablement discutés dans les groupes, entre les chefs de groupes et dans plein d'autres lieux plus ou moins originaux à des heures plus ou moins tardives. Ces étapes sont nécessaires et il ne s'agit pas de les remettre en question. Par contre, il est regrettable que les débats ne se déroulent pas ici de manière plus poussée et ouverte dans le cadre du conseil général.

Sur de nombreux objets, la discussion pourrait être ouverte, sans engagement, afin que les conseillers généraux puissent s'exprimer, poser des questions au conseil communal et, finalement, débattre. Un exemple simple (carrière, école, etc.) : sur des sujets et projets importants, le conseil communal pourrait mettre à l'ordre du jour des informations suivies de discussions. Il insiste sur la notion de discussion. Il est convaincu que si une telle démarche avait été réalisée au sujet du projet de carrière, avant d'organiser une séance publique, l'atmosphère générale au sujet de ce projet serait nettement plus détendue. A ce sujet, le conseil communal invite toute la population à une séance d'information, mais il n'a jamais informé le conseil général au préalable.

Le cadre réglementaire est connu et il le trouve particulièrement rigide. Pour sa part, il pense que le conseil communal a une part de responsabilité dans cette situation. En tant que dépositaire de l'ordre du jour, il a la possibilité d'intensifier les échanges avec le conseil général en pratiquant une communication plus développée à son égard et, surtout, en laissant la porte ouverte aux questions et discussions lorsque la situation le permet. Débattre, échanger des idées, fussent-elles contradictoires, n'engage à rien. Au contraire, cela permet très souvent d'enrichir la réflexion sur des sujets complexes et sensibles. Il constate qu'avant une séance du conseil général, les responsables de groupes se retrouvent pour discuter des dossiers soumis au Législatif, mais finalement cela devrait se faire ici en séance plénière.

Sa question est dès lors la suivante : est-ce que le conseil communal partage cette appréciation et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour y remédier ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : comme le conseil communal n'a pas débattu de ce sujet, il s'exprime ici à titre personnel. En complément, il précise que le conseil communal fait une proposition d'ordre du jour au bureau du conseil général qui lui-même le valide à l'attention de tous les élus. Comme Nicolas Curty, il souhaite également que les membres du conseil général soient plus actifs et puissent donner leur avis. C'est dans ce sens que le conseil communal a donné la possibilité, tout à l'heure, de s'exprimer au sujet du programme de législature. Il ne faut pas oublier que ce sont des personnes qui font et qui constituent le conseil général et non le contraire. Si ces personnes ont de l'appréhension à prendre la parole en public, alors l'impression sera que le conseil général est moins actif et il le regrette. Il faut donc motiver les membres à s'exprimer librement et sans crainte. Personne ne mord....et tant que les critiques concernent un dossier et non une personne, cela reste constructif. Donc pour revenir à la question, personnellement il partage son appréciation et le conseil communal pourrait voir s'il est possible comme il l'a fait ce soir pour le programme de législature de pouvoir amener une information. Il faut juste faire attention de ne pas avoir des séances du conseil général qui soient indigestes tellement elles seraient interminables.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : est satisfait.

M. Maxime Ochsenbein : PBD-UDC : il a été observé que le matériel de votation et d'élection est distribué par les employés de l'administration communale :

1. combien de temps et que représente l'engagement des employés pour cette tâche en terme de masse salariale sur l'ensemble des distributions en moyenne faite sur une année ?
2. selon la réponse, ne serait-il pas plus judicieux de confier cette tâche à un prestataire qui pourrait se charger de faire la distribution et en même temps se charger de tenir à jour le contrôle des habitants à un coût moindre ? (exemple la Poste, Prélude, personne de confiance en recherche d'un revenu complémentaire)
3. est-ce que les tâches effectuées par les employés communaux concernés figurent dans leur cahier des charges ?
4. les employés communaux n'ont-ils pas d'autres tâches prioritaires à traiter ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : répond qu'il est difficile de répondre sur le fait sans avoir eu connaissance auparavant de cette question. Des chiffres exacts ne peuvent pas être communiqués, ne serait-ce qu'au niveau des heures. Cela peut être calculé en fonction de la personne qui est chargée de cette tâche et calculer la masse salariale. Au niveau des prestataires, il ne pense pas que cela a été fait. Il sait que certaines communes, dont celle où il travaille, où cela se fait. Le fait de la distribution par le personnel a deux raisons, la première est financière et la deuxième raison permettait de contrôler les boîtes aux lettres et de voir si ces citoyens n'étaient pas annoncés au contrôle des habitants. Le Maire mentionne qu'une information sera communiquée lors du prochain conseil général.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal : il répond qu'il ne peut pas quantifier le temps de travail qui est utilisé pour cette tâche. Une estimation avait été faite il y a deux ans sur la base des informations reçues des collègues concernées pour envisager de mandater une personne de l'extérieur ou pas. Sur cette base, il avait été demandé aux deux collaboratrices concernées si elles souhaitaient effectuer cette distribution en dehors de leur temps de travail et qu'elles soient rémunérées sur un forfait. Elles ont d'autres tâches à l'administration. Le lien paraissait important pour avoir la vision de la population qui ne s'annoncerait pas et cela afin de tenir à jour le contrôle des habitants. Il faut donc refaire cette analyse et en tirer des conclusions ensuite.

M. Maxime Ochsenbein : PBD-UDC : est satisfait.

Divers

01.0303 Sessions

M. Cédric Berberat, Président : rappelle avant de clore cette séance qu'il souhaite rappeler la séance du 8 mai 2019 au CIP à Tramelan sur les outils parlementaires, et invite les élus à s'inscrire auprès de la secrétaire, malgré que ce cours ne soit pas obligatoire. Il lui semble opportun, étant donné les remarques faites ce soir que chacune et chacun suive ce cours.

Il remercie les membres de leur participation et rappelle la prochaine séance du 24 juin 2019. Il clôt la séance en invitant cordialement les membres présents à partager le verre de l'amitié. Il souhaite une bonne fin de soirée aux élus.

La discussion n'a pas été demandée.

Séance levée à 21h15

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : La Secrétaire PV :

Cédric Berberat Thierry Lenweiter Sandra Jobin